



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2026-044

ARRETE MUNICIPAL
ROUTE BARREE PRUNO CERVONE
CIRCULATION INTERDITE LE 15/09/2026 A PARTIR DE 7H00

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;

Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;

Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;

Vu l'arrêté N° 2026-012 en date du 08 avril 2026, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer ;

Vu la demande de la Compagnie des eaux et de l'Ozone Corse sis : 20110 PROPRIANO, afin d'effectuer des travaux d'urgence sur les réseaux d'eau des voiries sis : Pruno Cervone, au niveau de l'intersection avec la rue Tomasini - 20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux, **LA CIRCULATION EST INTERDITE :**

- le Mardi 15 septembre 2026, à partir de 7h jusqu'à la fin des travaux : Pruno Cervone, au niveau de l'intersection avec la rue Tomasini.

-Article 2 : Les différents panneaux de signalisation de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 14 septembre 2026

Le premier adjoint


Jean-Baptiste OLLANDINI

